

## LE PETIT RHONE, BIENFAITEUR ET DESTRUCTEUR DE LA CAMARGUE, VU A TRAVERS LES DOMAINES DE L'ORDRE DE MALTE (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIECLES)

Il y aurait là matière à un article qui risquerait de transgresser sensiblement les limites d'insertion dans notre revue. Il conviendra donc de nous limiter à l'essentiel, en prenant la permission, que le lecteur particulièrement intéressé voudra bien excuser, de renvoyer au petit ouvrage que nous avons consacré à cette question et à quelques autres qui lui sont de très près associées<sup>1</sup>.

Concernant la documentation utilisée, nous nous satisferons d'indiquer qu'elle procède, en simplifiant beaucoup, d'une double origine. Il s'agit d'abord, en primordiale signification, de l'admirable fonds de l'Ordre de Malte conservé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône<sup>2</sup>. En second lieu, nombre de renseignements particulièrement utiles, ont été extraits de Mémoires et Correspondances appartenant au fonds de l'Ambassade de l'Ordre près du Gouvernement Royal<sup>3</sup>.

Pour apprécier pleinement la portée de notre sujet, il nous suffira de rappeler que l'Ordre possède au delta 12 commanderies qui seraient à situer et à décrire par rapport à chaque branche maîtresse du fleuve<sup>4</sup>. Mais nous concerne aujourd'hui exclusivement le secteur du Petit-Rhône, d'ailleurs

1. G. GANGNEUX, *L'Ordre de Malte en Camargue aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Grenoble, s.d.

2. On trouvera toutes indications utiles dans le Répertoire du fond du Grand-Prieuré de Saint-Gilles des Hospitaliers de Jérusalem aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, 56 H, établi par Ed. BARATIER et Mad. VILLARD (1966).

3. Archives Nationales : *Séries H et M. Mémoires — Correspondance entre les Chapitres. Délibérations du Conseil de l'Ordre ; fonds Céliet (D 63) : Correspondance des Ambassadeurs extraordinaires.*

4. Ces 12 Commanderies représentent au total de 16 à 20% du revenu global de l'entier Grand-Prieuré de Saint-Gilles (254 000 l environ à la veille de la Révolution sur 1 200 00 l — en superficie et en valeur ce serait 10% environ de l'entier terroir d'Arles, l'Ordre étant très largement en tête de la propriété religieuse de Camargue).

d'assez loin le plus considérable quant à la superficie représentée. Celle-ci est assez exactement connue, concernant particulièrement les terres labourables, grâce aux travaux d'arpentage dont le Corps des Chaussées du Grand-Prieuré avait chargé en 1765-66, le « géographe » de Tarascon Louis Seguin, face à la situation difficile héritée de la trop célèbre inondation des 30 novembre-1<sup>er</sup> décembre 1755. Au total 1 345 hectares de terres de labour, les herbages et marais s'étendant peut-être sur 9 000 ha.

Il ne saurait être question de se livrer à une énumération précise et exhaustive des domaines concernés. Nous retiendrons seulement :

- sur la rive droite du Petit-Rhône, le Prieuré de Saint-Gilles, stricto sensu, en étendue discontinue, de Générac au Nord jusqu'à la Pinède de Sylve Godesque et au petit salin de Listel, avec prolongements englobant partie des étendues palustres du Vistre et du Vidourle — Seraient à y adjoindre plusieurs petites Commanderies, dites de « démembrement », détachées du Prieuré au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, mais y demeurant très effectivement associées au plan administratif et financier.
- sur la rive gauche, il s'agit de la très belle Commanderie de Saliers, aux biens très groupés de Figarès à Albaron.

## TERROIRS ET SYSTEME AGRAIRE

Cette très sommaire présentation, basée sur le significatif voisinage du Petit-Rhône et des biens de l'Ordre, si nécessaire soit-elle, serait insuffisante à établir avec la précision souhaitable la liaison, en quelque sorte organique et fonctionnelle, qui s'est progressivement consolidée au cours des temps entre le fleuve et les biens maltais, et qu'il convient de saisir maintenant sous ses formes les plus concrètes.

C'est cette préoccupation, soutenue par la projection commentée d'un certain nombre de documents figuratifs, qui a largement commandé notre communication d'Arles. Il s'agit d'une série de plans sur toile confectionnés en 1606 et 1664 pour étayer en justice les revendications des Commandeurs de Saliers contre les « usurpations », réelles ou supposées du voisinage<sup>5</sup>.

Nous n'en exploiterons ici qu'un seul, estimé parmi les plus significatifs (fig. 1) (l'Est situé en haut du plan). Il s'agit d'un complexe de biens, « maltais » et autres, situés en rive gauche du Petit-Rhône, à la hauteur de Figarès.

Nous évoquerons rapidement les éléments suivants :

- *le fleuve lui-même* (il s'écoule vers la droite du plan) — remonté par une embarcation, le halage se faisant à partir de la « chaussée » (digue protectrice).

5. Archives municipales d'Arles, GG 85.



- *entre le fleuve et la chaussée* les ségonaux (voir lettre s du document) (origine possible : secundum aquam, le long de l'eau...). Zone alluviale, recouverte au moindre gonflement des eaux, représentant habituellement une conquête effectuée par les plus récentes inondations, ayant détruit les chaussées antérieures, réédifiées marginalement.
- *la chaussée* (liseré noir ourlé de végétation) élément fondamental de protection, bien que dans la réalité de portée concrète très limitée et précaire.
- *le secteur des terres labourables* (jusqu'à hauteur de la rose des vents). (3 à 4 mètres d'altitude). série d'alignements alluviaux en corrélation avec d'anciens lits fluviaux depuis longtemps oblitérés. On peut lire : « terre de Nicolas Perrin », avec son mas, « terre dite la Baronne », « terre de la Gramenière ».

Ce secteur labourable est coupé par une voie de circulation sur sol sec, au moins en période de modération du Rhône, « la draye tirant au Baron » (c'est-à-dire vers Albaron au Sud).

- par-delà la rose des vents, le secteur indécis et changeant des herbages (ou patys) (zone périodiquement inondée, puis évacuée, à plus 1 mètre), puis des marais (au-dessous du niveau moyen du fleuve et de la mer).
- un long sillon transversal, la roubine d'arrosage qui se subdivise en « fossés » signalés par une végétation plus épaisse. — au départ, la prise d'eau au fleuve ou martelière (lettre A et, à 70 pas, la martelière vieillie, lettre B).

Ce document suffit à lui seul à nous permettre de prendre contact, depuis le Petit-Rhône jusqu'au secteur palustre avec les aptitudes naturelles, différenciées et fonctionnellement solidaires, de tout domaine Camarguais convenablement composé.

Nous n'avons pas ici à traiter de l'exploitation agraire pour elle-même. Disons seulement qu'il s'agit d'une production essentiellement frumentale, à très honnête rendement. Un très vieux texte de Quiqueran de Beaujeu tiré de sa « Provence louée » (1614) s'exprimait ainsi, sans doute avec quelque exagération mais non sans nuances : « *Les blés ensemez es îles d'Arles, que le Rhône par son arrousement rend très fécondes, sont recueillis assez souvent au rapport de 16 pour 1. Si les eaux ou la sécheresse ne les incommodent pas trop, elles les produisent toujours au douzième et avec tout cela, fructifient-elles au dixième sans que personne ait sujet de se plaindre* ». P. Vêran, notaire arlésien écrivant sous le Premier Empire, et dont il demeure à la Bibliothèque municipale d'Arles un précieux manuscrit, nous parle de 5 à 7 pour 1, à peu près d'accord avec nos documents maltais donnant régulièrement du 6 pour 1. S'agissant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et de la France méridionale où malgré quelques innovations, annonciatrices de progrès encore éloignés, l'assole-

ment biennal avec jachère périodiquement labourée, demeurait la règle d'or d'un domaine bien géré, c'était là une appréciable productivité.

Mais, et nous en revenons au cœur de notre sujet, celle-ci se trouvait placée dans une étroite dépendance par rapport aux herbages et aux marais. Il était impératif d'entretenir convenablement le troupeau ovin, exclusif fournisseur aux terres labourables de l'indispensable fumure. Sans doute pouvait-on recourir à quelques luzernières et pasquiers, ou encore aux « coussouls » de Crau. L'herbe, nous dit Villeneuve<sup>6</sup>, y est savoureuse, mais il y faut 63 ares pour nourrir une brebis, alors que 12 ares suffisent dans les herbages qui tiennent donc dans cet élevage ovin — et de loin — la plus grande part ; la bordure immédiate des marais s'acquittant d'une fonction heureusement complémentaire, lors des grandes sècheresses estivales.

Mais, outre les ovins, il fallait aussi, pour les labours et charrois, nombre de chevaux et mulets (les juments étant spécialement recherchées pour le dépiquage des grains). Et l'on ne saurait oublier ces bœufs noirs, résistant aux fièvres, particulièrement adaptés aux immensités palustres.

Cette économie carmaguaise, ainsi esquissée, reposait donc sur une rigoureuse solidarité des terres labourables, herbages et marais et il était parait-il, fort rare, qu'une propriété en Camargue n'ait pas une étendue de pâturages naturels proportionnée à celle des terres arables. Nous avons donc là un système agraire évidemment placé dans une étroite dépendance par rapport au Petit-Rhône, créateur, pour sa modeste part, de ces bons labours qu'il venait périodiquement rajeunir et fertiliser, au moins dans le cas d'inondation modérée et, dans la mesure du possible, contrôlée.

## L'AMENAGEMENT DES EAUX

On comprend qu'un très minutieux aménagement des eaux s'affirmât indispensable. Il y fallait sans doute beaucoup de temps et de lourdes dépenses, mais c'était la condition majeure pour maintenir, à partir du fleuve, une pratique agraire de bonne rentabilité.

Il s'agissait, en premier lieu, d'un apport d'eaux fluviales par « arrosage » comme disent nos textes. Ce n'était pas seulement combattre la longue sécheresse estivale dont l'agriculture méditerranéenne de l'époque pouvait, avec une relative aisance, s'accommoder. C'était surtout revivifier les herbages, étangs, et pêcheries. C'était en alimentant les abreuvoirs, à l'intérieur même des patys, éluder l'obligation pour les animaux de se rendre au fleuve et ralentir ainsi le processus de dégradation des chaussées.

Enfin l'arrosage procédait de l'impérieuse nécessité de neutraliser la néfaste remontée des sels marins transformant en sansouires de vastes étendues d'herbages et de labours, conséquence des périodiques invasions marines par tempêtes de Sud-Est.

6. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. IV, Marseille, 1826.

7. *Ibid.*

Corrélativement s'imposait en direction des marais ou des bras fluviaux abandonnés, la « vidange », c'est-à-dire l'évacuation des eaux douces excédentaires apportées par les fortes inondations et les grandes pluies. L'assèchement qui en résultait rendait alors possible la dispersion par les grands vents des sables apportés par les crues, ayant recouvert et stérilisé herbages et terres labourables. « Arrosage » et « vidange » représentaient donc comme deux aspects complémentaires et obligatoirement associés du même problème.

D'où ce jeu complexe de roubines et de fossés avec martelières (en pierre de taille et porte coulissante en chêne) que nous avons ci-dessus entrevu. Il conviendrait en outre d'évoquer bien des ouvrages annexes qui en parachèvent la signification pratique (esparciers pour prises secondaires, ponts pour le franchissement des drayes, petites digues destinées à protéger les herbages des marais subitement grossis par irruption d'eaux salées, édifiées avec la terre enlevée par récurage des fossés, etc...).

Chaque domaine possédait ainsi son système très élaboré d'arrosage et de vidange. Concernant le Petit-Rhône de Malte, nous retiendrons seulement ici celui de Saliers (voir document ci-dessus) et la roubine collective au Prieuré, à la Vernède et Plan de Peyre, bien significative de la nécessaire solidarité matérielle qui s'imposait en dépit du démembrement, avec prise commune au-dessous de Sylvéreal et allant rejeter ses eaux excédentaires dans la Vieille Brassière.

Chacun de ces complexes de l'eau nécessitait de très gros travaux d'entretien et de réparation, voire d'entière reconstruction, très coûteux et toujours à reprendre. On en saisit aisément les raisons : grandes pluies d'automne après l'extrême sécheresse ; éboulement des berges par passage des troupeaux et circulation humaine abusive ; et, circonstance aggravante, l'irruption périodique des eaux fluviales ou marines, à la suite des ruptures de chaussées. Le comportement hydrographique du Petit-Rhône demeurerait en définitive le critère majeur. En cas de forte intempérance, on ne pouvait se confier qu'à la résistance, trop souvent vite compromise, des chaussées protectrices.

## L'ENDIGUEMENT DES CHAUSSEES

L'endiguement se présentait en assez remarquable continuité tout le long du Petit-Rhône, atteignant le terroir des Saintes-Maries au-delà d'Albaron :

- sur la rive gauche : il s'agissait, concernant l'Ordre, des chaussées spécifiques de la Commanderie de Saliers, sur 2 lieues de distance ; encadrées par celles de la Communauté d'Arles ou de divers propriétaires, laïques ou ecclésiastiques, administrées selon le mode collectif, « en Corps ». (la Corrège au Nord, les Jasses du Baron vers le Sud).

- en rive droite, sur les 30 000 toises qui, depuis Beaucaire protégeaient du fleuve (Rhône, puis Petit-Rhône) près de 14 000 toises (28 km) appartenait à l'Ordre de Malte, gérées par le Grand-Prieuré et les Commanderies de démembrement.

Il est bien évident qu'entre les chaussées de l'Ordre et celle des Communautés et Propriétaires, en disposition alternée selon l'appartenance propre des domaines riverains, l'étroite coordination des efforts de tous s'affirmait hautement désirable. En fait, particulièrement dans les temps de très grave danger, bien des tensions de toute nature ne manquaient pas de surgir dans les rapports de l'Ordre et de son voisinage.

Nous avons déjà entrevu quel pouvait être le rôle des chaussées, par rapport à la bonne tenue de l'économie agraire. Leur rupture, c'était souvent, au-delà de l'anéantissement des prochaines récoltes ou de la destruction des troupeaux, l'équilibre si laborieusement reconstitué à la suite de la catastrophe précédente, de nouveau compromis, et parfois pour longtemps :

- ravinement des terres labourables et des herbages,
- stagnation prolongée des eaux de crue, obligeant à convertir en mauvais herbages des terres de labour, ou accroissant démesurément la superficie des Marais.
- labours et patys recouverts de formations sableuses ou transformés en sansouires par la remontée des sels marins.
- oblitération des roubines et fossés contrariant gravement le système d'arrosage et de vidange...

En 1762, la Commanderie du Petit-Argence n'était pas complètement débarrassée des sables accumulés par la fameuse crue du 30 novembre 1765.

L'endiguement rendait encore à la pratique agraire bien des services, fort compromis lors des ruptures : c'était à l'occasion, un parcours supplémentaire pour le troupeau, un refuge en cas de submersion des herbages coupant toute retraite vers la Crau ou les collines périphériques.

Enfin, par endroit plantée de saules et d'ormes, la chaussée constituait une précieuse ressource en bois, ici toujours rare.

Mais dépassant le seul horizon de l'économie agraire, les chaussées de l'Ordre prolongeaient vers le Sud leur protection relative en écartant d'une arrivée massive d'eaux douces sans doute le petit salin de Listel appartenant au Grand-Prieur, mais surtout les salines royales de Peccays périodiquement menacées d'une totale submersion.

Enfin, sur un tout autre plan, les chaussées constituaient un facteur essentiel dans la vie de relation : en concentrant le flot à l'intérieur de strictes limites, elles contribuaient à assurer, approximativement, les profondeurs indispensables à une navigation qui, même au Petit-Rhône n'était pas négligeable. Outre son utilisation par les barques languedocien-

nes et surtout catalanes fréquentant Beaucaire, un double trafic le caractérise :

- à la descente, les matériaux indispensables à l'équipement agro-fluvial de la Camargue faisant particulièrement défaut sur place : le bois sans doute, mais bien davantage la pierre dite de Beaucaire qui devient essentielle dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> avec l'édification d'un nouveau type de chaussée.
- à la remontée, il s'agit, et c'est une entreprise de haute signification, de l'acheminement des sels du Roi vers les greniers rhodaniens. Pour pallier les difficultés du Petit-Rhône inférieur, un canal rectiligne a été creusé (1647) de Peccays au coude de Sylveréal. Mais au-delà et jusqu'à Fourques, c'est le Petit-Rhône qui assume la lourde responsabilité d'assurer, aux meilleures conditions, la « voiture » des sels du Roi ;<sup>8</sup> et la chaussée s'identifie le plus souvent au chemin de halage, le tirage s'y faisant plus aisément que sur les ségonaux recouverts aux moindres gonflements du fleuve, de végétation touffue, et où stagnent les eaux de crue. (Un Mémoire pour l'Ordre du 30 juin 1766 nous décrit le train de sel tiré par 40 chevaux en 2 colonnes se déplaçant sur la digue elle-même)<sup>9</sup>.

La chaussée constitue enfin un moyen essentiel de déplacement terrestre pour les hommes et les troupeaux, et assure dans les moins mauvaises conditions les relations avec Arles « offrant presque en toute saison un accès aisé et sûr et favorisant circulation et commerce » relate encore notre Mémoire.

Ainsi, les chaussées s'intégraient profondément à toutes les données de la vie camarguaise.

#### L'OBSÉDANT PROBLÈME DE L'IRRIGATION

Elles en étaient aussi, de par leur existence menacée, un des soucis majeurs.

Malgré tous les soins qu'on pouvait leur consacrer, les années d'inondations désastreuses ont été fréquentes en Camargue<sup>10</sup>.

Dans le processus initial de rupture, la violence intrinsèque du flot n'était pas seule en cause. Sa redoutable efficacité était préparée par la longue sécheresse estivale, aggravée par de fréquents coups de vent de Nord-Ouest. En l'absence fréquente de l'élément de cohésion qu'aurait pu représenter une couverture végétale continue, le système défensif, pour

8. 56 H 3143.

9. Arch. Nat. M 945 n 53.

10. On lira avec grand profit dans la *Revue Sextienne*, 15 mai 1891, le travail d'E. FASSIN « Les années calamiteuses de l'histoire d'Arles » qui nous a beaucoup servi.



l'essentiel de terre battue, se voyait coupé de profondes lézardes et se présentait donc comme particulièrement vulnérable aux grandes pluies d'automne... (et il faudrait tenir compte lors de très grands hivers, de l'action d'érosion des glaces en dérive).

Mais les « éléments » ne sont pas seuls en cause, et il faut consentir une large place aux modalités même d'utilisation des chaussées.

On redoutait particulièrement ces « martelières », points de départ des roubines d'arrosage, inquiétantes failles dans la continuité défensive. Et cela d'autant plus que le nombre de ces « saignées au Rhône » s'accroissait au fur et à mesure que chacune d'elles, vite oblitérée par les sables devait être rapidement remplacée ; c'étaient là autant de cicatrices mal fermées, par où les eaux de crue pouvaient quelque jour s'échapper.

Mais, si nombreuses soient-elles, ces prises au fleuve signifiaient des dangers nettement localisés contre lesquels il n'était pas tout à fait impossible de se prémunir. Il ne pouvait en être de même de l'usure qu'entraînaient sur l'entière longueur des digues les nécessités de la circulation, notamment le cheminement des ovins allant boire au Rhône, se procurant sur la chaussée, nous l'avons dit, dépaisseur supplémentaire et refuge éventuel. Et, concernant particulièrement les chaussées de Saliers, le troupeau maltais n'avait pas toujours été seul en cause. Les habitants d'Arles y avaient disposé de longue tradition de certains droits d'usage (ou esplèche) : coupe des tamaris, circulation et dépaisseur de leurs troupeaux... (La perte de cette esplèche (1673) après un long procès contre l'Ordre a représenté pour la Ville d'Arles une lourde défaite).

Obstacle particulièrement sensible au bon entretien de la chaussée, il faudrait tenir compte de la circulation des hommes et des marchandises, et tout particulièrement de la pratique du halage. De ce point de vue, les conséquences les plus graves sont incontestablement associées à la « voiture » des sels du roi. Notre mémoire de 1766 évoque ces longues colonnes de chevaux qui, en période sèche, pulvérisent la terre de la chaussée, bientôt emportée par les vents, tandis que les cordes de traction en rasant le couronnement, déséquilibrent le pavage placé aux endroits les plus vulnérables et « les eaux profitent de la moindre lacune ». Sans doute des plantations sur les ségonaux contribueraient-elles à ralentir le courant de crue, mais la puissante Ferme des sels les fait interdire « ayant, écrit notre Mémoire, prérogative d'extirper tout ce qui la gêne ».

De tout cela résulte l'extrême vulnérabilité de la chaussée camarguaise. Et le fleuve ne la ménageait pas. Il nous suffira de retenir ici la série des mauvaises années qui marque la jointure de nos 2 siècles : 1694, 1705, 2 janvier 1706, 3 octobre 1708, 17 janvier 1709 (l'année même du grand Hiver), 12 mars et 22 octobre 1712 (c'est la période noire des Commanderies de Camargue et s'y ajoutent les ravages camisards. Le Grand-Prieur de Baroncelli-Javon, dans les lettres pressantes qu'il adresse à

Malte à son procureur l'abbé Grossy se désole de ne pouvoir, en raison de la rigueur des temps n'affermir qu'en « général », et renoncer à la location parcellaire, nettement plus avantageuse). Après une accalmie, toujours relative, cependant d'assez longue durée, nous insisterons sur la crue des 30 novembre-1<sup>er</sup> décembre 1755, peut-être la plus catastrophique de ces deux siècles. En 1935, le géographe P. George utilisant les mesures de l'hydrologue grenoblois M. Pardé <sup>11</sup> avait mis l'accent sur la monstrosité des crues d'automne, courtes, mais extrêmement violentes, en amont du delta. Il expliquait celle du 30 novembre 1755 comme le résultat d'un long mois de pluies d'origine méridionale provoquant la fonte des premières neiges tombées en abondance sur le Dauphiné et l'Auvergne.

Mais les ruptures qui nous intéressent ici ne sont pas exclusivement la conséquence des actions fluviales. Le Rhône deltaïque était conjointement l'objet d'une violente tempête méditerranéenne par vent de Sud-Est qui, en l'absence de toute protection efficace du littoral, projetait librement ses eaux à l'assaut des Étangs et des bras fluviaux. Il en résultait, impressionnant mascaret, un brutal contact avec les immensités d'eau douce descendantes. Alors que le Petit-Rhône, au sommet du delta, par ses seules forces, brisait la chaussée d'Argence sur 400 toises (800 mètres), la tempête marine submergeait les Salines de Peccays et s'affrontant aux eaux continentales pratiquait dans la chaussée de Liviers une rupture relativement réduite de 15 toises, mais suffisante pour noyer d'eau saumâtre l'entière Basse-Camargue.

Reprenant dans son ensemble l'obsédant problème de l'inondation — et l'épisode du 30 novembre 1755 le prouve bien —, il y avait une immense difficulté à localiser avec exactitude l'emplacement des premières brèches. Sans doute un certain nombre de points sensibles étaient spécialement fortifiés, mais sans qu'on soit assuré de leurs réelles possibilités de résistance. C'est pratiquement sur son entière longueur que la chaussée risquait d'être gravement atteinte.

Aussi dès les premiers signes d'une prochaine « grosseur du Rhône » l'on prenait toutes dispositions pour assurer la « veille » aux chaussées.

Ces préoccupations sont fréquemment évoquées dans la correspondance que Georges de Baroncelli-Javon, chargé des intérêts de son oncle le Grand-Prieur, adresse à l'abbé Grossy : le 29 mai 1700 « alertez celui qui a le souci des chaussées... en faisant un peu de bruit dès que vous voyez enfler le Rhône ». Le 5 mars 1701 : « les neiges fondent... le Grand-Prieur en parle dans toutes ses lettres... il n'y a pas de plus grand plaisir à lui faire que de prévenir ces sortes de malheurs... » <sup>12</sup>.

11. Maurice PARDE. *Le régime du Rhône. Etude hydrologique* (Grenoble, 1925). Pierre GEORGE, *La région du Bas-Rhône* (Paris, 1935).

12. Arch. dép. B.-du-Rh., *ibid.*, H 594.

Tous les baux d'affermage des Commanderies de Camargue ne manquent pas de faire obligation aux fermiers d'envisager toutes mesures nécessaires pour assurer, notamment de nuit, la garde au Rhône « en cas de gros Rhône on fera veiller les valets avec pelles et luchets, et les terraillons nécessaires pour éviter la rupture des chaussées... » (bail à ferme de Capette le 11 juillet 1751)<sup>13</sup>.

Mais si la menace devenait trop sérieuse, valets et terraillons étaient dans l'impossibilité d'assurer un efficace colmatage des brèches naissantes. Et s'ouvrait bientôt le complexe problème des réparations.

## DEUX TECHNIQUES

Celui-ci ne saurait se comprendre pleinement sans aborder au préalable la technique même de l'endiguement, d'abord sous son aspect traditionnel, puis dans ses formes nouvelles.

### 1. La traditionnelle chaussée de terre ou « reculat »

C'est dans le contrat constitutif du Corps des Jasses du Baron (1707)<sup>14</sup>, que nous en avons trouvé la description la plus complète et la plus technique. Mais l'on ne saurait que l'évoquer sommairement ici. La terre nécessaire était prélevée, de préférence dans les ségonaux où son coût était moins élevé, et à peu près nul le préjudice porté à la production agricole. Mais si besoin, et c'était très fréquent, le prélèvement s'opérait au détriment du secteur labourable. A mesure que la chaussée s'élevait par accumulation et « battement » de terre, des milliers de fagots de tamaris y étaient incorporés, destinés à émettre des racines et constituer ainsi un « fourrage » dont on escomptait une résistance sensiblement renforcée à l'attaque du flot. La hauteur définitive que devait atteindre la chaussée était fonction de l'ampleur habituelle de la crue en un lieu donné.

Telle se présente la digue de terre habituellement séparée du lit moyen du fleuve par les ségonaux. Quand ceux-ci sont de largeur très réduite, et l'action érosive particulièrement directe (notamment en rive concave d'un méandre) la base de la chaussée est renforcée de diverses façons : fascines d'osiers ou de tamaris; pavage ou billot, accumulation de pierres de la base du fleuve à son couronnement ; ancoules (consolidation à base de terre et de bois avec pavage à la hauteur des martelières et des abreuvoirs...).

Ces dernières obligations et la nécessité du bon entretien de la chaussée sur son entier parcours (couper arbres, broussailles, combler les dénivellations provoquées par le passage des chevaux et du bétail...) étaient impérieusement incluses dans les articles constitutifs des Corps.

Mais, si scrupuleux fût-il, cet entretien annuel ne pouvait empêcher de fréquentes ruptures, dont les plus graves conduisaient à de très sérieuses et

13. Arch. dép. B.-du-Rh., *ibid.*, 56 H 726.

14. Arch. dép. B.-du-Rh., *ibid.*, 56 H 3143.

urgentes réparations. La nécessité s'en présentait particulièrement sur la rive concave où toute réfection sur place s'affirmait à peu près vaine. Le procédé traditionnel de réparation consistait, en l'occurrence, à céder à l'action érosive du fleuve en reconstituant en arrière la portion de chaussée ruinée, le secteur ainsi refait, toujours à partir de terre battue et fourrage de tamaris, s'articulait en amont et en aval aux portions de chaussée restées en place. Opération désignée dans tout le delta sous le terme significatif de reculat.

C'est ainsi que, périodiquement, Corps et Propriétaires de Camargue reconnaissaient la nécessité de consentir sa part à l'érosion fluviale. Le procédé n'allait pas sans quelques avantages : matériaux sur place, permettant d'affronter les menaces les plus urgentes, avec main-d'œuvre locale recrutée dans le milieu paysan. C'était sur ce problème de l'endiguement, la manifestation d'une relative autonomie du monde camarguais.

Mais le procédé de reculat était bien loin de ne comporter que des avantages. Il entraînait un rétrécissement parfois sensible du secteur labourable (l'Ordre s'en plaint vivement avec la réfection des chaussées de Liviers et de Petit-Argence, à la suite de l'inondation de 1755).

D'autre part, il n'offrait qu'un répit de courte durée. La rive nouvelle demeurait évidemment rive concave et devait bientôt affronter les mêmes dangers. De nouveaux reculs devenaient alors nécessaires, et aux dépens des mêmes Propriétaires, très irrités de voir leurs bons labours périodiquement rongés au profit exclusif de voisins mieux placés. Et à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup>, le besoin paraît s'amplifier d'un recours systématique et de vaste ampleur à la chaussée pavée.

## 2. Le caladat

La technique du caladat impliquait à l'inverse, de briser la violence du flot au lieu de consentir retraite. En fait, subsistait la chaussée traditionnelle avec fourrage de tamaris, mais face au fleuve, on la doublait d'un pavage absolument continu de pierres de différents calibres.

On pourrait se faire quelque bonne notion du caladat à étudier de près les Instructions extrêmement précises que l'Ingénieur responsable du devis des réparations sur Beaucaire — Sylveréal adresse après le désastre de 1755 à l'Intendance du Languedoc. N'en retenons que la prescription finale *« le devant de la chaussée sera pavé de grosses pierres de 12 pouces, laissant entre elles le vide le plus réduit possible. Ces intervalles seront comblés de petites pierres et le tout sera battu jusqu'au refus de la dame... »*<sup>15</sup>.

Il y fallait un volume de pierres très vite considérable, qu'on ne pouvait trouver sur place. On s'adressait particulièrement aux carrières de Moleyrès, près Beaucaire, après avoir débattu le prix d'extraction et de transport avec les entrepreneurs et les patrons bateliers du Rhône.

15. Arch. dép. B.-du-Rh., *ibid.*, 56 H 1426.

La descente des pierres jusqu'au lieu d'utilisation faisait l'objet d'un sérieux contrôle. Chaque barque nolisée comportait sa « lettre de voiture » où l'on n'omettait pas de mentionner que le chargement en avait été conforme à l'étalonnage prévu, « l'eau flottant aux marques ».

On comprend donc que le caladat ait été considéré comme un procédé complexe et onéreux ; mais devant la crise ouverte par la crue du 30 novembre 1755, l'Ordre va cependant s'orienter vers une généralisation de son emploi.

## UNE COUTEUSE CONTRAINTE

C'est au Petit-Rhône, et tout spécialement sur sa rive droite, que nous possédons, et de très loin, une ample et précise documentation. Dès 1734, et pour tout le reste du siècle, sauf quelques lacunes sans gravité, les archives particulières du Corps des chaussées prennent dans notre information une place fondamentale<sup>16</sup>.

Il s'agit d'abord de la Comptabilité générale du Corps. Pour chaque année « malsaise » nous disposons du double état Recettes et Dépenses dont nous ne ferons pas, évidemment, l'énumération intégrale :

- *aux Entrées* : cotisations des Commanderies constituantes... appuis financiers, sous forme d'emprunts consentis par des Particuliers, et surtout par le Commun Trésor de la Valette.
- *aux Sorties* : frais d'entretien et de réfection des chaussées, paiement des intérêts des sommes empruntées, éventuellement remboursement du « principal »... etc.

Cette comptabilité générale s'appuie sur une double série de comptes particuliers :

- frais d'achat et de transport des « voies » de pierres de Beaucaire.
- et surtout, d'une toute spéciale signification socio-économique, les comptes des « journées » consacrées aux chaussées par les terrailleurs groupés en équipes de travail.

Pour chaque opération d'entretien ou de réfection nous disposons ainsi de l'indication précise du lieu de travail et de la composition nominative des équipes recrutées avec pour chaque travailleur, le nombre des journées qu'il a personnellement effectuées, le montant en argent du salaire journalier, la totalité des salaires versés.

Ces équipes sont de 2 natures :

- *masculines* : les terrailleurs qui, sous la direction du baile, affermissent la digue ou procèdent au pavage,
- *féminines* : il s'agit des équipes de « filles » et d'enfants, coupant et disposant sur la chaussée les indispensables tamaris, ou transportant la terre extraite des ségonaux et des labours.

16. Arch. dép. B.-du-Rh., *ibid.*, 56 H 708 à 723.

Nous disposons donc là d'une documentation de base permettant de cerner de façon très concrète, les problèmes posés par l'inondation en rive droite du Petit-Rhône pour la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### LES REPARATIONS AU PETIT-RHONE (RIVE DROITE) DE 1755 A LA REVOLUTION

Nous avons signalé, en début d'article un certain apport d'information tiré des Archives Nationales. C'est qu'au-delà de 1764 l'affaire de l'endiguement au Petit-Rhône prend pour les Hospitaliers de Saint-Jean une tournure si préoccupante que ses plus hautes Instances, Grand-Maitre inclus, sont priées d'intervenir à Versailles, d'où plusieurs Mémoires et une abondante correspondance de l'Ambassadeur de l'Ordre.

Deux périodes se déterminent aisément :

*De 1756 à 1764 :* Après la grande épreuve du 30 novembre 1755, l'Ordre encourage, car il espère s'en tirer à meilleur compte, et en accord avec sa politique d'ensemble de l'endiguement, la formation d'une « Société Commune » (groupant les communautés de Beaucaire, Fourques et Saint-Gilles, l'abbaye de Franquevaux, la seigneurie de la Motte etc). L'Ordre estime que l'endiguement est ici affaire devant regrouper en « liaison réciproque d'intérêt », riverains, propriétaires, arrière-voisins, tandis que le grand public est concerné à son tour, sous l'angle du Commerce et de la Navigation ; l'Etat enfin, se doit d'être participant majeur du fait de la « voiture » des sels.

Cette Société Commune se constitue donc, disposant, semble-t-il, de forces importantes, sous le patronage de l'Intendant de Languedoc et la promesse d'un éventuel appui royal.

Et le travail d'endiguement commence et se poursuit tant bien que mal jusqu'en 1764.

*De 1764 à 1790 :* Le 3 octobre 1764, un arrêt du Conseil du Roi dissout cette Société Commune, et l'Ordre a contribué grandement à sa disparition. Les raisons invoquées par les Hospitaliers ? la Société Commune n'a jamais été le regroupement général de tous les intéressés comme on avait pu l'espérer. L'Aide Royale s'est affirmée trop réduite (simplement incluse dans une exemption fiscale étendue à l'entière Province de Languedoc touchée par de grands froids, et sur un total de 600 000 livres, 48 000 seulement devaient aller à l'ensemble des chaussées).

L'Ordre se plaint en outre d'avoir été surtaxé dans le régallement des dépenses déjà faites — et surtout, la Société Commune s'est engagée dans la méthode traditionnelle de la réparation par reculat — et l'Ordre s'indigne de ce qu'on ait colmaté les brèches du Petit-Argence et de Liviers par des reculats immenses et beaucoup trop coûteux.

Les Corps des Chaussées du Prieuré... se décide donc à agir isolément. Mesure d'autant plus grave qu'il s'est désormais orienté d'une façon

systématique et définitive vers le procédé du caladat.

Mais, à défaut d'un appui de son voisinage, il lui faudrait un secours royal spécifique qui, malgré les démarches du Grand-Maitre et de son ambassadeur, n'est pas obtenu (Choiseul et son environnement philosophique se montrent très hostile à l'Ordre).

Le Corps des Chaussées devra faire face pendant 25 ans à des frais énormes, d'une part en élevant de façon substantielle les cotisations du Prieuré et commanderies constituantes, d'autre part il sera considérablement aidé par plusieurs prêts importants consentis par le Commun Trésor (et ici il ne serait pas inutile d'évoquer la très solide armature financière et administrative conservée par les Hospitaliers de Saint-Jean).

Au plan comptable, si le rapport entrées-sorties s'établit négativement jusqu'en mai 1775, au-delà, une relative modération du Rhône aidant, le surplus très sensible des recettes devient la règle... Mais ce n'est qu'à partir de 1782, que le Corps pourra se satisfaire de rentrées plus faibles. D'autre part, et c'est un fait considérable, la montée très accusée des fermages dans les années précédant la Révolution fait descendre de 25 à 10% la part du revenu brut désormais consacrée à l'endiguement.

En 1789-90, l'Ordre était donc parvenu, grâce à des secours exclusivement internes, et par des règles de comptabilité exigeantes et sévères, à sortir de cette longue crise qui avait relativement déprimé les revenus des commanderies pendant plus de 20 ans (le revenu de la Camargue maltaise remonte de 16 à 20% de l'entier Grand-Prieuré de Saint-Gilles).

Pour en terminer, nous voudrions dire quelques mots sur les enseignements de nature socio-économique à tirer de l'analyse de la comptabilité de détail se rapportant au salaire des terrailleurs, spécialement de 1765 à 1789. Il paraît bien, concernant les équipes masculines, qu'on puisse conclure, à la veille de la Révolution, à une très légère montée du salaire réel calculé en équivalence de froment arlésien. Situation allant peut-être à l'encontre des points de vue habituellement admis, mais le travailleur agricole se hausse ici à une certaine spécialisation tandis que son recrutement est souvent dominé par l'urgence des travaux d'endiguement, facteur de valorisation du salaire journalier atteignant 40 sols fin XVIII<sup>e</sup> en été. Mais, concernant les « filles », le salaire nominal individuel reste invariablement et en toute saison à 15 sols durant ces 30 années, quelle que soit la montée du prix du blé.

Si l'on considère le ménage de terrailleurs, sa situation matérielle ne se serait donc guère modifiée et l'on ne saurait oublier que le travail sur les chaussées était caractérisé par sa discontinuité, le terrailleur redevenant par intervalles plus ou moins longs un simple brassier sans qualification.

Il serait de grand intérêt, si se sont conservées en bon état les archives des Corps, d'établir si conjointement à ce qui se passait au Petit-Rhône de

Saint-Gilles, l'endiguement par caladat a progressé dans l'ensemble du delta.

Enfin un dernier problème ne peut être éludé. L'endiguement en contenant l'inondation, (l'affaire risquait sans doute d'être plus sérieuse encore avec le pavage) et en diminuant le rajeunissement et la fertilisation des sols de labour ne serait-il pas responsable de cette diminution des rendements « année commune » que certains bons connaisseurs des réalités Camarguais en début XIX<sup>e</sup> siècle ont cru devoir noter ? C'est là un souci d'histoire agro-économique qui se pose face à tout grand fleuve au régime trop impulsif et contrasté.

En conclusion, c'est bien le Petit-Rhône qui se place au cœur de cette étude dans sa modération et sa fureur alternées, tantôt apportant à l'activité humaine son incitation majeure, tantôt faisant peser sur elle de très lourdes et coûteuses contraintes.

Gérard GANGNEUX.